

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour d'octobre 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**04-10-246**      **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 septembre et 20 septembre 2004.

ADOPTÉE

**04-10-247**      **Ratification des chèques, des salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 8 septembre 2004	
- nos 4CH001374 à 4CH001380	11 817.40 \$
- En date du 29 septembre 2004	
- no 4CH001381	6 500.00 \$
- En date du 14 septembre 2004	
- nos 4CH001382 à 4CH001395	37 130.20 \$
- En date du 21 septembre 2004	
- nos 4CH001396 à 4CH001405	20 966.16 \$
- En date du 23 septembre 2004	
- no 4CH001406	400.00 \$

- En date du 23 septembre 2004  
- nos 4CH001407 & 4CH001408 442.81 \$

- En date du 28 septembre 2004  
- nos 4CH001409 & 4CH001410 22 677.46 \$

temps supplémentaire des périodes 200436 à 200439

ADOPTÉE

**04-10-248**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 1<sup>er</sup> octobre 2004  
- nos 4CH001411 à 4CH001533 393 965.37 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 1<sup>er</sup> octobre 2004  
- nos 4CH200026 & 4CH200027 16 587.95 \$

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers d'organismes subventionnés**

Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville :  
- Centre aquatique régional de l'Érable et le Festival du Cheval.

**04-10-249**

**Paiement au comptant d'une partie du refinancement d'emprunt**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de procéder de la façon suivante pour le refinancement d'un emprunt de 88 200 \$ de l'ancienne Ville de Princeville :

- paiement au comptant de 48 200 \$ du fonds des activités financières 2004;
- financement pour un terme d'un an de 40 000 \$.

ADOPTÉE

**04-10-250**

**Engagement d'un pompier substitut**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Martin Campagna comme pompier substitut au sein du service des incendies de la Ville de Princeville.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier volontaire à une formation de base.

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier substitut soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

04-10-251

**Comité ad hoc - Négociations avec les cadres**

ATTENDU l'entente sur les conditions de travail de ses employés cadres;

ATTENDU QUE l'entente était pour une période de 5 ans, c'est-à-dire pour les années 2000 à 2004;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que les membres du conseil suivants forment le comité ad hoc sur les négociations des conditions de travail de ses employés cadres en vue de son renouvellement :

Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier, maire

ADOPTÉE

04-10-252

**Engagement d'un journalier de fin de semaine**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture à procéder à l'engagement de Monsieur Daniel Morin à titre d'employé de fin de semaine au Centre sportif Paul de la Sablonnière.

Que le salaire horaire versé au nouvel employé soit établi en conformité avec les termes de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

04-10-253

**Soumissions aménagement d'un lieu d'élimination des neiges usées –  
Adjudication de contrat**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire aménager un lieu d'élimination de neige usée;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'aménagement du site des neiges usées de la Ville de Princeville;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de l'aménagement des neiges usées à la compagnie Gagné Excavation Ltée au montant total de 244 773.20 \$.

QUE l'adjudication du contrat demeure conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt relativement à l'objet ci-dessus mentionné ainsi qu'à l'émission d'un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'environnement du Québec pour l'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées de la Ville de Princeville.

QUE le maire et le greffier soient autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer le contrat d'aménagement d'un site des neiges usées avec la compagnie Gagné Excavation Ltée. Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt no 2004-78.

ADOPTÉE

04-10-254

**Contrôle qualitatif et ingénierie des sols et matériaux – Mandat à un laboratoire**

ATTENDU QUE le conseil doit entreprendre la construction d'un site des neiges usées;

ATTENDU QUE ces ouvrages doivent requérir les services en contrôle qualitatif et d'ingénierie des sols et matériaux servant à la confection du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil accepte l'offre de services transmise par la compagnie GéoLab inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux utilisés pour la réfection du site des neiges usées de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-10-255

**Obligations relatives au suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées**

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté en octobre 1999 Jocelyn Michaud, ingénieur (Groupe Teknika), pour préparer un programme d'assainissement du lieu d'élimination des neiges usées de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE l'élaboration de ce programme a mené à une proposition d'emplacement, d'aménagement, et de fonctionnement dudit lieu;

ATTENDU QU'un suivi environnemental sera requis pour l'exploitation du site;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Jan Heeremans et unanimement résolu de mandater le Groupe Teknika à fournir et signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, tout engagement ou correspondance relative à l'aménagement, à l'exploitation et au suivi à réaliser au lieu d'élimination des neiges usées;

QUE soit également ratifié le mandat accordé au Groupe Teknika dans le cadre l'élaboration des plans et devis dudit lieu ainsi que la surveillance de chantier, parce qu'ayant débuté avant le 21 juin 2001;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE

04-10-256

**Pavage (réparation) d'une partie du stationnement de la Fabrique**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fabrique St-Eusèbe de Princeville a produit une demande d'aide financière pour réparer le pavage de leur stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter de verser un montant de 1 060 \$, à Sintra pour et à l'acquis de la Fabrique St-Eusèbe de Princeville pour contribuer à la réfection d'une partie du stationnement servant d'une part à la Ville de Princeville lors d'évènements publics.

ADOPTÉE

04-10-257

**Approbation des décomptes nos 4, 5, 6 et des variations de quantités – Travaux rue Saint-Jean-Baptiste Nord**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que, dans le cadre du contrat avec les Entreprises GNP inc. pour les travaux de la rue Saint-Jean-Baptiste Nord, soient approuvés :

- les décomptes nos 4, 5 et 6 reliés au règlement no 2003-66 au montant de 34 294.92 \$ incluant des variations de quantités de 2 784.89 \$ et la directive de changement no 12 d'un crédit de 379.33 \$;
- les décomptes no 4, 5 et 6 reliés au règlement no 2003-67 au montant de 101 405.89 \$ incluant des variations de quantités de 13 832.98 \$ et la directive de changement no 11 au montant de 5 346.89 \$;

Que la Trésorière soit autorisée à effectuer le paiement du décompte no 5 de 27 760.93 \$ dont les directives de changements étaient déjà approuvées;

Que la Trésorière soit autorisée à effectuer les paiements des montants susmentionnés à Entreprises GNP inc. ou conjointement en tout ou en partie avec un sous-traitant ayant dénoncé son contrat, en autant que les formalités contractuelles requises par la Loi aient été remplies.

ADOPTÉE

04-10-258

**Autorisation de paiement – Décompte no 4 – Rues Montclair et Lemieux**

ATTENDU le rapport d'inspection présenté par la firme d'ingénierie Teknika;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le décompte no 4 au montant de 8 195.53 \$ présenté par la firme d'ingénierie Teknika inc. relativement aux travaux exécutés par la compagnie Excavation H. St-Pierre dans les rues Montclair et Lemieux au montant total de 8 195.53 \$.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement du décompte no 4.

ADOPTÉE

04-10-259

**Semaine québécoise de réduction des déchets**

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU le développement d'un plan de gestion des matières résiduelles par les autorités municipales;

ATTENDU l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal RECYC-QUÉBEC à participer à la *Semaine québécoise de réduction des déchets*;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier et résolu à l'unanimité ce qui suit :

1. D'adhérer à la quatrième édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra de 18 au 24 octobre 2004;
2. Promouvoir la réduction des matières résiduelles;
3. Appuyer et collaborer avec les organisations et les citoyens et citoyennes qui organiseront des activités visant la réduction des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**04-10-260**

**Prévisions budgétaires 2005 – Office municipal d'habitation de Princeville**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Princeville ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver celles-ci pour contribuer à sa participation financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2005 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opérations de 88 641.00 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 8 864.00 \$.

ADOPTÉE

**04-10-261**

**Demande à la CPTAQ – Serge Marin**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Serge Marin;

ATTENDU QUE le requérant compte débiter un site de compostage «bio» sur la parcelle visée laquelle est constituée de sable selon une planification bien établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Marin pour exploiter un site de compostage «bio» qui servira en partie pour l'exploitation d'une bleuetière.

QUE la présente demande respecte la réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**04-10-262**

**Demande à la CPTAQ – Noël Baillargeon**

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Noël Baillargeon;

ATTENDU QUE le requérant désire conserver à des fins agricoles la superficie visée laquelle est occupée par une grange-étable, une remise, un silo à ensilage et un silo à céréales le tout étant contigu à l'emplacement résidentiel du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Baillargeon pour permettre au requérant de conserver les bâtiments agricoles sur la parcelle visée lesquelles servent et serviront à l'entreposage des récoltes et des machineries agricoles.

QUE la présente demande respecte la réglementation municipale d'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de l'Érable** – Déposé

**04-10-263**

**Journée de formation de l'AARQ**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Mario Juaire, à assister à une journée de formation offerte dans le cadre du congrès de l'association des aménagistes régionaux du Québec le 20 octobre prochain à Québec;

Que la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements des déboursés relatifs à ce déplacement, notamment les frais d'inscription, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**04-10-264**

**Location du Pro-Shop**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser la location d'un espace (Boutique de sports) situé au Centre Sportif Paul de la Sablonnière à Monsieur Jocelyn Sévigny, au coût annuel de 500 \$ (taxes incluses) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004 jusqu'au 30 avril 2006.

ADOPTÉE

**04-10-265**

**Subvention d'heures de glace**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la subvention d'heures de glace pour la saison 2004-2005 se répartisse comme suit :

- Association du hockey mineur de Princeville :
  - 415 heures réparties en blocs d'heures selon un horaire fourni par la Ville
- Club de patinage artistique les Chrysalides :
  - 200 heures réparties en blocs d'heures selon un horaire fourni par la Ville

ADOPTÉE

**04-10-266**

**Délégation Réseau Biblio**

ATTENDU QUE le Centre régional des services des Bibliothèques publiques organisent un colloque;

ATTENDU l'importance pour la municipalité de participer à ce rassemblement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le conseiller Serge Bizier, délégué de la Ville de Princeville ainsi que trois autres responsables de la bibliothèque de Princeville à participer au colloque organisé par le CRSBP.

QUE la Ville de Princeville accepte de défrayer les frais d'inscriptions des participants à ce colloque.

ADOPTÉE

**04-10-267**

**Les Amis de l'Art**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser à l'organisation de la Chorale « Les Amis de l'Art » un montant de 100 \$ pour permettre à l'organisme d'obtenir les services d'une personne pour l'organisation des pratiques et des représentations du groupe.

ADOPTÉE

**04-10-268**

**Société d'Arthrite**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Société d'Arthrite;

ATTENDU QUE le conseil désire souscrire pour venir en aide aux gens atteints de l'arthrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer financièrement pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

**04-10-269**

**Légion Canadienne**

ATTENDU la demande présentée par la Légion Royale Canadienne de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à l'organisme de la Légion Royale Canadienne, afin de souligner d'une façon particulière le Jour du souvenir.

ADOPTÉE

**École Sacré-Coeur** - La demande d'aide financière est refusée. Classé.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.



04-10-270

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière